

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le jeudi vingt-quatre juin à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques AFCHAIN, 1^{er} adjoint au Maire.

Date de la convocation : vendredi 18 juin 2021

Etaient présents :

M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1 ^{er} adjoint	Mme	JALABERT	Nadine	Conseillère municipale
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 ^{eme} adjoint	Mme	MOTUHI	Fémia	Conseillère municipale
M.	PELAGE	Maurice	3 ^{eme} adjoint	M.	ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal
Mme	RIVIERE	Elizabeth	4 ^{eme} adjoint	M.	TARAIHAU	Georges	Conseiller municipal
M.	BERTHELOT	Olivier	5 ^{eme} adjoint	M.	GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
Mme	BOLO	Valérie	8 ^{eme} adjoint	M.	N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
M.	PAAGALUA	Lionel	9 ^{eme} adjoint	Mme	POIA	Ivy	Conseillère municipale
Mme	FERRALI	Elodie	10 ^{eme} adjoint	Mme	MOREAU	Laure	Conseillère municipale
Mme	FILIMOHAAU	Marguerite	Conseillère municipale	Mme	JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
Mme	COURTOT	Chantal	Conseillère municipale	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
M.	BAUDRY	Michel	Conseiller municipal	M.	PIDJOT	Romuald	Conseiller municipal
M.	AUSU	Paul	Conseiller municipal	M.	SAO	Petelo	Conseiller municipal

Représentés :

M. Eddie LECOURIEUX (procuration donnée à M. Jean-Jacques AFCHAIN)
 Mme Sabrina WEDE (procuration donnée à Mme Elizabeth RIVIERE)
 M. Guy GUEPY (procuration donnée à M. Lionel PAAGALUA)
 Mme Marguerite FILIMOHAAU (procuration donnée à Mme Elodie FERRALI pour les points abordés après son départ de la séance)
 Mme Chantal COURTOT (procuration donnée à M. Michel BAUDRY pour les points abordés après son départ de la séance)
 Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN (procuration donnée à M. Pierre-Louis ALGAYRES)
 Mme Marie-Thérèse TU (procuration donné à Mme Fémia MOTUHI)
 Mme Vaea FROGIER (procuration donnée à Mme Nadine JALABERT)
 M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée M. Paul AUSU)
 M. Georges TARAIHAU (procuration donnée à M. Carl N'GUELA pour les points abordés après son départ de la séance)
 M. Raphael TOFILI (procuration donnée à M. Mathieu GOYON)
 M. Mickael LELONG (procuration donnée à Mme Nina JULIÉ pour les points abordés avant son arrivée en séance)

Excusés :

M. Jean-Irénée BOANO
 Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	24
Nombre de votants	:	33

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.
 Mme Elodie FERRALI est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 41/21/VI

APPROUVANT LE COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2020

Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 24 juin 2021,

Vu la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n°137/19/XII du 12/12/2019, approuvant le budget primitif Principal de l'exercice 2020,

Vu la délibération n°07/20/II du 20/02/2020, portant décision modificative n°1 du budget Principal de l'exercice 2020,

Vu la délibération n°23/20/IV du 28/05/2020, portant décision modificative n°2 du budget Principal de l'exercice 2020,

Vu la délibération n°80/20/IX du 17/09/2020, portant retrait de la décision modificative n°2 du budget Principal de l'exercice 2020,

Vu la délibération n°88/20/IX du 17/09/2020, approuvant le budget supplémentaire principal de l'exercice 2020,

Vu la délibération n°128/20/XII du 03/12/2020, portant décision modificative n°2 du budget Principal de l'exercice 2020,

Vu la note explicative de synthèse n° 32/2021 du 18 juin 2021,

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 09 juin 2021, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Le compte de gestion du budget Principal du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2020 est arrêté comme ci-dessous :

Section de fonctionnement - RECETTES	
<i>Prévisions budgétaires totales (a)</i>	4 147 816 446
Titres de recettes émis (b)	3 691 016 524
Réductions de titres (c)	10 700 938
Recettes nettes (d = b - c)	3 680 315 586
Section de fonctionnement - DEPENSES	
<i>Autorisations budgétaires totales (e)</i>	4 147 816 446
Mandats émis (f)	3 569 935 411
Annulations de mandats (g)	120 093 631
Dépenses nettes (h = f - g)	3 449 841 780
Résultat de fonctionnement avant report - Excédent (i = d - h)	230 473 806
Résultat de fonctionnement reporté de 2019 - Excédent (j)	234 103 407
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 - Excédent (i+j)	464 577 213

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

28 JUIN 2021

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Section d'investissement - RECETTES	
Prévisions budgétaires totales (a)	2 405 835 417
Titres de recettes émis (b)	1 652 834 162
Réductions de titres (c)	11 546 671
Recettes nettes (d = b - c)	1 641 287 491
Section d'investissement - DEPENSES	
Autorisations budgétaires totales (e)	2 405 835 417
Mandats émis (f)	1 426 870 117
Annulations de mandats (g)	-
Dépenses nettes (h = f - g)	1 426 870 117
Solde d'exécution de l'exercice 2020 - Excédent (i = d - h)	214 417 374
Solde d'exécution reporté de 2019 - Déficit (j)	- 178 101 048
Solde d'exécution d'investissement de l'exercice 2020 - Excédent (i+j)	36 316 326

Résultat de clôture cumulé de l'exercice	
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2020	464 577 213
Solde d'exécution d'investissement de l'exercice 2020	36 316 326
Résultat de clôture cumulé	500 893 539

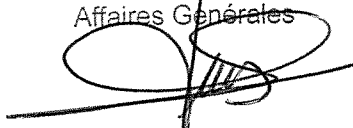
Article 2 : Le compte de gestion du Trésorier de la province Sud est arrêté en conformité avec le compte administratif du budget Principal pour l'exercice 2020.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

Le Maire certifie que le présent acte
ayant été transmis le 28 JUIN 2021
au Commissaire Délégué
et notifié le
et/ou publié le 28 JUIN 2021
est exécutoire de plein droit

Pour ampliation
le Chef du Service des
Affaires Générales

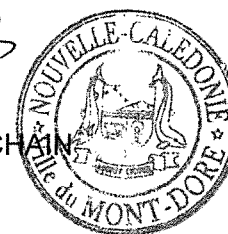

Eric KEM-SENG

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 24 JUIN 2021

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,
Pour le Maire absent et par délégation,
Le 1^{er} adjoint,



Jean-Jacques AFCHAIN



Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

28 JUIN 2021

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Ampliations :

Subdivision Administrative Sud
Trésorerie de la Province Sud
Direction des Finances et de l'Informatique (SF)
Direction des Services Techniques et de Proximité
Secrétariat Général (SAG : registre et affichage)

**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE
AU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET : Approbation des comptes de gestion 2020

P.J. : 5 projets de délibération

Le compte de gestion est le document établi par le comptable public comprenant toutes les opérations constatées au titre de la gestion dont il présente la situation générale. Chaque budget fait l'objet d'un compte de gestion spécifique. Il doit être approuvé par le conseil municipal avant le vote du compte administratif au plus tard le 30 juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte. Compte de gestion et compte administratif doivent être conformes.

Les comptes de gestion 2020 du budget Principal et des budgets annexes Eau, Assainissement, Ordures Ménagères et Lotissement ZI La Coulée TR4 étant conformes, il est proposé au conseil municipal de les approuver.

Aucune observation n'est émise par la commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 09 juin 2021.

Les projets de délibération reçoivent un AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents.

Tel est l'objet des projets de délibérations ci-joints, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 18 JUIN 2021

Le Maire,


Eddie LECOURIE

